

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION du CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-neuvième session*

*Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 3-7 Juillet 2006*

**Le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé  
animale et végétale  
(soumis par la FAO)**

## INTRODUCTION

1. De concert avec la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce, la FAO a conduit une initiative interagences – pour mettre au point et entretenir un portail internet - **Le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale** - pour permettre aux usagers de rechercher les normes courantes, les règles et autres documents officiels pertinents à l'accord OMC concernant l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) à partir d'un point d'accès unique: <http://www.ipfsaph.org>.
2. Le portail est un outil pratique pouvant être utilisé par des chercheurs, des décideurs de politique, le secteur privé et autres, pour répondre à une série de questions liées à l'accord SPS. Ce portail aide à:
  - sensibiliser les personnes responsables dans ces domaines, à propos des normes clés internationales, ainsi que des mesures permettant leur application ;
  - augmenter le niveau d'attention concernant les conditions d'accès au marché appliquées par les partenaires commerciaux, effectifs ou potentiels; et
  - soutenir les efforts nationaux visant à la protection du consommateur, de l'environnement et du secteur agricole.
3. Les précédents documents d'information de la Commission du Codex Alimentarius (par exemple, CAC28/INF4) fournissent des informations de fond concernant les objectifs et formulent des considérations sur l'origine du système.
4. Le portail est opérationnel depuis mai 2004. Le présent document décrit les résultats obtenus pendant les deux premières années d'activité, et ébauche des plans pour exploiter le système afin d'améliorer les capacités nationales, concernant les questions liées à l'application des mesures phytosanitaires pendant la période 2006-2008.

## À PROPOS DU SYSTÈME

5. Actuellement (mai 2006), le portail compte plus de 25 000 entrées reliées aux sujets suivants:
  - Normes nationales et internationales, directives officielles, et codes recommandés des pratiques;
  - Notifications;
  - Législation et réglementations nationales;
  - Analyse des risques, y compris de la part du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), et des Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA);
  - Limites maximales des résidus, tirées du Codex et des sources nationales disponibles;
  - Contacts nationaux pour le Codex, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'OMC/SPS, et la Convention sur la diversité biologique (CDB).
6. Les chiffres concernant l'utilisation du système continuent d'être encourageantes. Le nombre de pages visualisées par jour (balayage excepté) a augmenté, en passant d'une moyenne de 5 000 par jour (juillet 2004) à environ 16 000 (mai 2006). Environ 600 documents sont téléchargés chaque jour. Le site reçoit de plus en plus de questions adressées à l'administrateur du site ou au service d'assistance (questions d'ordre général).
7. Le travail s'est poursuivi pour étudier la question de la disponibilité limitée de la bande passante internet dans certains pays en développement. Dans sa dernière mise au point, l'équipe du programme a testé une version du site simplifiée qui permet de diminuer de près de 75% le temps de téléchargement.
8. Pour améliorer l'analyse des besoins effectifs des usagers, une enquête auprès de ces derniers a été conduite sur une période de deux mois de septembre à octobre 2005. Plus de 470 réponses provenant de toutes les régions ont été reçues, avec un intérêt particulièrement prononcé de la part de l'Amérique centrale et latine. La recherche indiquait la nécessité de revoir certains espaces et de mieux assurer la promotion du site (surtout la version française). Le niveau de satisfaction exprimé par rapport au contenu du portail était élevé; en revanche il était légèrement inférieur quant aux moyens d'y accéder. Tout en tenant compte des suggestions pratiques venant des usagers lors de l'enquête, l'équipe du portail apportait certains changements significatifs à la conception du système - avec un nouveau jeu simplifié de pages sujets, réalisé en novembre - tandis que l'accès aux normes du Codex a été amélioré par la création de liens spéciaux à partir de la page d'accueil du portail.

## STRATÉGIE POUR LA DURABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

9. La version initiale du portail voulait vérifier le concept suivant: pouvait-on rassembler les données provenant de sources officielles d'une façon utilisable, et jusqu'à quel point un tel système aurait-il attiré les usagers? Cette étape initiale a été étudiée et ce prototype évalué, le résultat ayant été largement couronné de succès. Toutefois, l'effort requis pour maintenir la qualité des données dans les conditions actuelles est considérable.
10. L'équipe du portail a donc sollicité et obtenu l'appui financier du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce pour modifier la structure du système et mettre en valeur certains des systèmes qui alimente le portail en données, pour améliorer l'efficacité du site à long terme et réduire les coûts d'entretien. Le projet qui en dérive - d'une valeur d'environ 500 000 dollars EU pour la période 2006-2007 - vise à une réduction de 70% des frais courants et, en même temps, à une amélioration ultérieure de la qualité des données.
11. Au niveau national, la demande d'informations liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires reste élevée. Des activités pilotes menées avec les autorités nationales pour la création de portails nationaux ont été entreprises et sont en cours.

12. Un prototype régional, a également été mis au point pour l'Amérique latine et se fonde sur les remarques fournies par les usagers, et sur les résultats d'une mission exploratoire au Chili, en Argentine, en Uruguay, au Pérou, au Guatemala et au Mexique. Le site <http://prisa.fao.org>, – lancé en avril 2006 – est administré par le bureau régional de la FAO à Santiago et, par rapport au système mondial, contient des informations supplémentaires en matière de contacts, adresses d'institutions, références aux formulaires administratifs pertinents, nouvelles, événements importants et possibilités de formation.
13. Toutefois, on explore également différentes formes de collaboration dans plusieurs pays, où existent des intérêts commerciaux qui s'emploient activement à obtenir et à fournir des informations concernant la mise en place d'une configuration normalisée, dans la mesure où celle-ci touche à leur domaine d'activité. Des portails nationaux sont actuellement à l'étude au Paraguay et à Sri Lanka avec le soutien des chambres de commerce, des associations d'industries ou des groupes de producteurs. Le portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale est reconnu comme un partenaire important pour ces projets.
14. A long terme, le rôle du portail sera d'être le fournisseur d'informations essentielles liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Ainsi, les parties prenantes nationales – en mesure de comprendre les besoins locaux – devraient pouvoir en extraire les données nécessaires au développement d'un outil de diffusion de l'information pour satisfaire les besoins locaux.
15. Un deuxième rôle clé du portail consistera à continuer d'aider les autorités nationales à rendre disponible, à travers le système, les législations, règlements et autres informations à caractère officiel propres au pays. Ce faisant, les pays peuvent promouvoir la transparence et démontrer les bonnes pratiques nationales concernant les questions de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et/ou de santé végétale.
16. La philosophie qui sous-tend ce travail a toujours été de mettre en valeur et d'intégrer les sources de données existantes gérées sur place, plutôt que d'exiger un travail supplémentaire (au niveau local ou central) pour télécharger des documents vers le portail (cette dernière opération ne s'avérant pas viable).
17. Dans ce contexte, le travail peut comporter certains ou tous les éléments suivants:
  - compiler un inventaire de toutes les réglementations pertinentes à la sécurité sanitaire des aliments;
  - conduire un atelier destiné à toutes les parties concernées par la production ou l'utilisation d'informations pertinentes au pays, liées à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé animale ou végétale (l'objectif étant d'identifier les principales sources de données, les responsabilités pour l'entretien du système) et la mise en évidence des questions de *biosécurité* au niveau local;
  - collecter les informations concernant le contenu numérique existant, y compris la responsabilité de l'entretien du système et l'identification des textes qui ne sont pas disponibles en version électronique;
  - planifier et exécuter le travail nécessaire pour rendre ces informations disponibles (numérisation, adjonction de données auxiliaires à des sites web, etc.); et
  - récolter des informations de source nationale et annoncer la parution de nouvelles informations disponibles à l'intention des partenaires commerciaux importants.
18. L'un des avantages clé de ce travail mené avec les autorités nationales est que le *processus* d'identification du matériel à inclure dans le portail, tout en mettant en évidence les lacunes et les questions en suspens dans le cadre des réglementations du pays, est relié à la méthodologie FAO d'évaluation des besoins en capacités de *biosécurité*.
19. En 2006/2007, il est prévu de désigner jusqu'à 8 pays pour un travail conjoint visant à l'évaluation de leur besoin en capacité de biosécurité, avec le généreux concours du Gouvernement de la Norvège; tandis que la collecte d'information et les aspects liés à la diffusion sont soutenus par le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale.

20. Pour plus d'informations concernant les manières adoptées par le portail pour améliorer l'accès au Codex ou à d'autres sources de données, ou bien à propos des activités de renforcement des capacités liées à la gestion des informations sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale, veuillez contacter:

Mike Robson: IPFSAPH Administrateur du système  
[Mike.Robson@fao.org](mailto:Mike.Robson@fao.org)

Niek van der Graaff: Président du Groupe de travail interdépartemental FAO pour la  
biosecurité  
[Niek.VanDerGraaff@fao.org](mailto:Niek.VanDerGraaff@fao.org)

Ezzeddine Boutrif: Secrétaire du Groupe de travail interdépartemental FAO pour la  
biosecurité  
[Ezzeddine.Boutrif@fao.org](mailto:Ezzeddine.Boutrif@fao.org)